

# Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

## QUATRE ANS APRÈS LE CAP OU LE BEP, QUE GAGNENT-ILS ?

*Quatre ans après la fin de l'enseignement professionnel court, la moitié des jeunes en situation d'emploi salarié à temps complet gagne plus de 5700 francs net par mois, primes et avantages compris. Les écarts tendent à se creuser au cours des premières années de vie active ; l'avantage salarial aux formations industrielles masculines se confirme. La meilleure reconnaissance du niveau de formation dans les emplois occupés dont bénéficient les anciens apprentis ne se traduit pas par un meilleur niveau de rémunération : étant peu employés dans les secteurs industriels les plus rémunérateurs leur niveau de salaire est globalement inférieur à celui des anciens lycéens. Cependant, dans les secteurs d'activité où l'apprentissage est très répandu (industrie agro-alimentaire, commerce, hôtellerie), ils ont des niveaux de salaire équivalents, voire meilleurs que ceux des jeunes formés au lycée.*

### UN JEUNE SUR DEUX GAGNE AU MOINS 1000 FRANCS DE PLUS QUE LE SMIC

A l'issue d'une formation professionnelle courte, les salaires des jeunes à la première embauche sont fortement concentrés autour du SMIC [1]. Mais, après quelques années de vie professionnelle, l'écart de salaires entre les titulaires de CAP ou de BEP les mieux et les moins bien payés se creuse fortement [2]. Quatre ans après la sortie du système éducatif, certains se sont constitués une expérience professionnelle qui leur permet d'atteindre un niveau de salaire sensiblement supérieur à la moyenne, tandis que d'autres enchaînent périodes de chômage et emplois faiblement rémunérateurs [encadré : "d'un extrême à l'autre"]. C'est cette dispersion plus grande des gains salariaux après une première phase de parcours professionnel que montre l'enquête de cheminement du Céreq réalisée auprès de jeunes de niveau CAP ou BEP [encadré : "l'enquête"]. Les 25% les mieux payés ont un salaire mensuel net de 6560 francs ou plus, primes comprises. La moitié des jeunes enquêtés gagne plus de 5700 francs net par mois et l'autre moitié gagne moins : ce salaire médian dépasse de presque 1000 francs le SMIC à la date de l'enquête. Le salaire des 25% les moins bien payés est inférieur à 5100 francs nets. Près de 8 % des enquêtés déclarent même travailler à temps plein pour un salaire inférieur au SMIC : soit 2 % qui occupent des emplois sous contrat particulier incorporant un volet formation et légalement payés moins que le SMIC, contrats de qualification principalement et 6 % qui occupent des emplois sous contrat ordinaire (contrat à durée déterminée ou non, intérim). Il s'agit notamment d'anciens apprentis et de jeunes occupant des emplois dans le commerce, les petites entreprises de l'hôtellerie et de la construction, les moyennes ou grandes unités du secteur agro-alimentaire. On trouve

parmi ces très bas salaires des rémunérations incluant des avantages en nature ou parfois des emplois relevant du secteur dit "informel".

### AVANTAGE SALARIAL AUX FORMATIONS INDUSTRIELLES

Les jeunes sans qualification professionnelle, ceux qui ne sont pas allés jusqu'en classe terminale de cycle CAP ou BEP ont dans l'ensemble plus de difficultés que leurs camarades à trouver un emploi ; mais dans le cas où ils sont en emploi à plein temps, leur salaire médian est de 5500 francs, quatre ans après avoir quitté l'école, soit seulement 200 francs de moins que l'ensemble de ceux qui ont atteint le niveau CAP ou BEP. Le fait de terminer le cycle de formation professionnelle a donc des répercussions plus importantes sur l'accès à l'emploi que sur le salaire, tout au moins dans les premières années de vie professionnelle.

Le lien très fort, au moment de la première embauche, entre spécialité de formation et salaire des jeunes, privilégiant les filières à fort contenu technique, déjà constaté par l'étude du CERC citée [1], s'accroît après un début d'expérience professionnelle. Le salaire médian des jeunes électroniciens excède de plus de 1200 francs celui des jeunes formés aux métiers du commerce et de près de 1500 francs celui des jeunes spécialisés dans l'habillement [tableau 1]. L'échelle des salaires correspond d'assez près à la hiérarchie des filières scolaires : les filières les plus prestigieuses correspondent aux emplois les mieux payés et on retrouve en position défavorable les filières fréquentées par les jeunes en échec scolaire relatif. Les salaires féminins sont sensiblement moins élevés que les salaires masculins. Cet écart est lié en grande partie à la formation d'origine, à dominante tertiaire chez les filles et industrielle chez les garçons. La seule spécialité industrielle choisie par les filles, l'ha-

billement, correspond aux salaires les plus bas, tandis que les autres spécialités industrielles, masculines, permettent d'obtenir des salaires sensiblement plus élevés que ceux de l'ensemble. Les formations paramédicales sont les plus rémunératrices des CAP ou BEP féminins : à 5950 francs, leur salaire médian est comparable à celui des jeunes mécaniciens ou boulangers. Si l'orientation vers telle ou telle spécialité se fait sur la base des compétences scolaires et révèle ainsi une hiérarchie implicite des spécialités, cette hiérarchie transparaît également sur le marché du travail à travers le niveau de salaire et la classification socio-professionnelle.

**Tableau 1**  
Échelles des salaires médians selon le sexe et la spécialité de formation pour les jeunes de niveau 5 sortis en 1989 et en emploi en octobre 1993

Salaires	Fille	Garçon	Mixte
6550		Conducteurs d'engins	
6450		Électronique	
6400			
3600			
6200		Électricité	
6100			
6000		Boulangerie, Mécanique	
5950	Paramédical	Peinture, Chaudronnerie, ensemble des garçons	
5900		Plomberie	
5800		Cuisine	
5700			Ensemble
5600	Secrétariat	Bâtiment et Travaux Publics, Travail du bois	Techn. administratives & financières
5500			
5400			
5350	Ensemble des filles		
5300			Soins personnels
5200	Hôtellerie collectivité		Commerce
5100			
4950	Habillement textile		

Source : Céreq

## AVANTAGE AUX LYCÉENS OU AUX APPRENTIS ?

La filière de formation, voie scolaire ou apprentissage, influe-t-elle sur le niveau de rémunération ? On ne peut l'apprécier sans tenir compte de la nature des emplois occupés.

### Des apprentis plus reconnus ...

Les emplois d'ouvrier qualifié sont plus fréquents chez les anciens apprentis, où ils atteignent près de 40% du total des emplois, contre 21 % pour les lycéens [tableau 2, marges du tableau]. La différence essentielle concerne les emplois d'ouvrier qualifié de type artisanal, qui représentent 26 % des emplois occupés par les jeunes sortant d'apprentissage et 9 % seulement de ceux des anciens élèves de lycée. Autre différence entre les deux filières de formation : les postes d'employés sont beaucoup plus fréquents à l'issue des formations scolaires - plus de 40 % - que de l'apprentissage - 27 %. Rares sont les anciens apprentis qui sont devenus employés administratifs, que ce soit dans les entreprises ou dans la fonction publique. En revanche, les postes d'employés de commerce sont aussi fréquents après l'apprentissage qu'après le lycée, et ceux de personnel de service direct aux particuliers sont plus courants pour les anciens apprentis.

### ... et des anciens lycéens mieux payés !

Le tableau 2 illustre les disparités salariales observées quatre ans après le CAP ou le BEP selon la filière de formation initiale, apprentissage ou voie scolaire, et la catégorie d'emploi occupé à la date de l'enquête. La classification des emplois ouvriers occupés quatre ans après la sortie du système éducatif prend mieux en compte le niveau de formation acquis en apprentissage, mais cela ne se traduit pas par un avantage financier pour l'ensemble des anciens apprentis. En effet, si le niveau de salaire des ouvriers qualifiés de type artisanal formés en apprentissage est identique à celui des jeunes de formation scolaire, les autres emplois ouvriers et les emplois d'employés occupés par les anciens apprentis sont moins bien rémunérés. La moitié des ouvriers qualifiés de type industriel qui ont été apprentis gagne 6000 francs ou plus, tandis que, parmi les anciens lycéens, le salaire atteint par la moitié des jeunes de cette catégorie égale ou dépasse 6375 francs mensuels. Parmi les ouvriers non qualifiés et le personnel de service aux particuliers, les jeunes issus du lycée ont également un avantage salarial, mais moins affirmé. Globalement, le salaire médian des apprentis est donc inférieur à celui des lycéens : 5600 francs contre 5800 francs. Si l'on examine de plus près la composition de la catégorie pour laquelle l'écart de salaire entre apprentis et lycéens est le plus marqué, celle des ouvriers qualifiés de type industriel, on constate que les postes occupés à l'issue des deux filières sont nettement différenciés : après le lycée les emplois dominants sont des emplois qualifiés de la mécanique, de la métallurgie ou de la chimie. Les emplois occupés après l'apprentissage sont en revanche fortement concentrés sur les postes d'ouvriers qualifiés de l'industrie agro-alimentaire. Les écarts de salaires montrés par l'enquête s'expliquent donc très

**Tableau 2**  
Échelles des salaires médians en octobre 1993 des jeunes issus des formations professionnelles (BEP-CAP) sortis en 1989 et occupant un emploi à temps plein, selon la catégorie sociale et la filière de formation. Les chiffres aux extrémités des lignes indiquent la part (en %) de chaque catégorie sociale dans chacune des sous-populations

	Anciens lycéens		Anciens apprentis	
3.2	Chauffeur	6550		
12.0	Ouvrier qualifié de type industriel	6400		
		6300		
		6200		
		6100		
14.3	Employé de la fonction publique	6000	Ouvrier qualifié de type industriel	10.4
9.4	Ouvrier qualifié de type artisanal	5950	Ouvrier qualifié de type artisanal	26.3
		Médiane des salaires "lycéens"	5800	
		5700	Médiane de tous les salaires	
8.9	Employé administratif d'entreprise	5600	Médiane des sal. "apprentis"	
17.3	ONQ* de type industriel	5550		
6.3	ONQ de type artisanal	5500	ONQ de type industriel	
8.5	Personnel de service aux particuliers			
		5400	ONQ de type artisanal	9.0
		5300	Personnel de service aux particuliers	12.0
		5250		
8.5	Employé de commerce	5100	Employé de commerce	10.0

Source : Céreq - \* ONQ : ouvrier non qualifié

largement par des différences dans la nature des emplois occupés. D'une façon plus générale, l'examen détaillé des professions occupées à l'issue des deux filières montre une concentration beaucoup plus forte des emplois occupés après l'apprentissage : la vente, la restauration, la coiffure, les emplois qualifiés ou non de l'industrie agro-alimentaire, les emplois du bâtiment, la mécanique auto, les métiers de la bouche représentent l'essentiel du domaine professionnel des apprentis, domaine en forte correspondance avec les formations offertes en apprentissage au niveau CAP ou BEP. Le domaine d'emploi des anciens lycéens est en revanche beaucoup plus diversifié.

## DES DIFFÉRENCES IMPORTANTES SELON LES SECTEURS ET LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

S'ils varient sensiblement selon la filière de formation antérieure et la classification des emplois occupés, les niveaux de salaire des jeunes enquêtés dépendent également du secteur d'activité où leurs emplois se situent. L'application de conventions collectives ou d'accords spécifiques, les différences de pratiques de gestion de la main-d'oeuvre [3] se traduisent par des écarts salariaux entre les différents secteurs [tableau 3]. Le classement des niveaux de salaire des jeunes enquêtés selon le secteur d'emploi offre certaines analogies avec celui des salaires ouvriers et employés de l'ensemble de la population, mesuré par les enquêtes ACEMO du ministère du Travail : les salaires offerts dans l'automobile, la métallurgie et les biens d'équipement mécanique sont plus élevés pour les adultes comme pour les jeunes, tandis que ceux obtenus dans le commerce, les services personnels, l'agro-alimentaire et l'hôtellerie sont parmi les moins avantageux.

### Un éventail plus ouvert pour les lycéens

Les secteurs d'emploi des anciens apprentis sont fortement concentrés : un quart des anciens apprentis a un emploi dans l'industrie, un autre quart dans le secteur du commerce. Les autres occupent, pour 15% des emplois localisés dans le secteur de la construction, et 10% dans l'hôtellerie et la restauration. Cette forte concentration des anciens apprentis dans un petit nombre de secteurs qui ont traditionnellement recours à l'apprentissage pour renouveler leurs effectifs explique un resserrement plus marqué de l'éventail des salaires. En conséquence, le salaire médian des jeunes formés en apprentissage varie peu d'un secteur à l'autre (de 5500 francs pour les salariés du commerce et du secteur tertiaire à 5890 francs pour ceux des industries agro-alimentaires, principal secteur industriel d'embauche des anciens apprentis).

Les salaires médians des jeunes ayant suivi leur formation professionnelle au lycée sont plus échelonnés selon le secteur d'activité : de moins de 5500 francs pour les salariés de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce, jusqu'à plus de 6400 francs mensuels pour les salariés du secteur de la construction automobile. Entre 6000 et 6400 francs par mois on trouve

les secteurs de la métallurgie et des biens d'équipement mécanique.

### L'effet de la taille de l'établissement

Dans les secteurs les plus représentés, on peut observer des écarts liés à la taille de l'établissement, mais qui ne vont pas toujours dans le même sens. Ainsi les jeunes sont mieux payés dans les petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire que dans les grandes - le salaire médian est de 5500 francs pour les plus de 50 salariés et de 5700 francs pour l'ensemble du secteur. En revanche les établissements de moins de dix salariés offrent aux jeunes de niveau CAP ou BEP des conditions de salaire moins favorables que l'ensemble du secteur dans la construction, l'hôtellerie et la restauration. Dans les petits établissements correspondant à ces activités, un jeune enquêté sur deux a un salaire de 5500 francs ou plus, alors que pour l'ensemble du secteur hôtelier, le salaire médian atteint 5600 francs. L'effet de la taille de l'établissement sur le salaire est encore plus fort dans le secteur de la construction, pour lequel le salaire médian s'élève à 5815 francs, toutes tailles d'établissement confondues contre 5500 francs pour les unités de moins de 10 salariés.

Tableau 3  
Échelles des salaires médians selon le secteur d'activité de l'emploi en octobre 1993 et la filière de formation en 1989  
Les chiffres aux extrémités des lignes indiquent la part en % de chaque secteur dans chacune des sous-populations

	Anciens lycéens		Anciens apprentis	
2 %	Automobile	6400		
		6300		
		6200		
3,7 %	Biens d'équipement mécanique	6150		
3,6 %	Métallurgie	6100		
6 %	Santé	6000		
		5900	Industries agro-alimentaires	10,5 %
9,2 %	Construction	5850	Services personnels	7 %
	Médiane des salaires "lycéens"	5800	Construction	14,7 %
	Médiane des salaires de l'ensemble	5700		
		5850	Hôtellerie	9 %
15,5 %	Commerce	5600	Médiane des sal "apprentis"	
		5500	Commerce	25,3 %
3,7 %	Industries agro-alimentaires	5450		
6 %	Hôtellerie	5400		

Source : Céreq

### LA NATURE DE L'EMPLOI, VARIABLE DÉTERMINANTE

Si l'on tente de combiner les différents paramètres étudiés (profession, secteur, taille d'établissement), on aperçoit clairement que les différences de rémunération entre anciens lycéens et anciens apprentis résultent avant tout de la nature des emplois qu'ils occupent. La comparaison entre apprentis et élèves de lycée montre une quasi-absence des apprentis dans les secteurs les plus rémunérateurs de l'industrie et du tertiaire. La comparaison de salaires internes à un secteur n'est possible que sur un petit nombre de cas. Ainsi, l'hôtellerie et les industries agro-alimentaires offrent un meilleur salaire aux apprentis, tandis que les anciens lycéens sont un peu mieux payés que les jeunes issus d'apprentissage dans le secteur de la construction. Dans ce der-

nier cas, l'avantage des lycéens tient sans doute à leur localisation dans de plus grandes entreprises. Les meilleurs salaires des apprentis dans le secteur agro-alimentaire sont liés aux emplois qu'ils occupent, bien plus fréquemment qualifiés dans ce secteur que ceux occupés par les jeunes issus des lycées. Enfin, les anciens apprentis du secteur de l'hôtellerie occupent assez souvent, dans près d'un cas sur trois, des emplois d'ouvriers qualifiés - cuisiniers, pâtisseries,.... Ces emplois sont beaucoup plus rares chez les anciens lycéens et mieux payés que ceux de personnels de service, qui forment l'essentiel des autres emplois du secteur. La comparaison entre apprentis et anciens lycéens montre encore ici la spécificité des emplois après un CAP ou un BEP en apprentissage : ceux-ci sont focalisés sur un petit nombre de secteurs, souvent dans de petites entreprises, et dans une gamme de professions plus concentrée que celle des anciens lycéens. Ces emplois-cibles ne sont pas parmi les plus rémunérateurs, mais, dans les secteurs où les deux filières se côtoient, l'avantage salarial revient souvent aux apprentis, dont la formation est mieux reconnue, au travers de classifications d'emploi plus favorables.

Marc Bordigoni, Michèle Mansuy

## L'enquête

Le Céreq a conçu une enquête de cheminement pour connaître les parcours professionnels de début de carrière des jeunes filles et jeunes gens ayant suivi une formation initiale professionnelle. Qu'ils aient mené leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme (CAP ou BEP) ou qu'ils aient interrompu leurs études avant, ils ont quitté le système de formation (lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis) en 1989 et sont arrivés sur le marché du travail ; ils ont été interrogés fin 1993.

L'enquête s'est déroulée par entretiens individuels réalisés par les enquêteurs de l'Insee auprès de 13 100 individus représentant 366 600 jeunes. L'échantillon a été constitué sur la base des spécialités de formation et des filières (voie scolaire et apprentissage).

La gestion de l'enquête a été faite par Florence Colliot, assistée de Françoise Cêdo et Philippe Winnicki. Les travaux informatiques ont été réalisés par Philippe Assaël, Anne Delanoe et Olivier Joseph.

On a retenu pour l'analyse des salaires uniquement les sortants de classe terminale de CAP ou BEP, diplômés ou non.

## D'UN EXTRÊME À L'AUTRE DE L'ÉCHELLE DES SALAIRES

Afin d'illustrer la variété des situations professionnelles des jeunes gens enquêtés par le Céreq on peut regarder qui sont les jeunes situés aux deux extrêmes de l'échelle des salaires

### Ceux, en fait celles qui gagnent le moins, entre 3000 et 3500 francs

Il s'agit de jeunes filles ayant connu de trois à six emplois en quatre ans, formées principalement aux métiers du commerce et de l'habillement. Ces jeunes femmes sont femmes de ménage, aide-soignantes, gardiennes d'immeubles ou vendeuses.

### Ceux qui gagnent le plus, au delà de 13000 francs par mois

Les mieux payés sont des hommes. Parmi les anciens apprentis on trouve un chauffeur, un frigoriste, un charpentier-menuisier travaillant 50 heures par semaine, un jeune boucher devenu mandataire-négociant dans le secteur agro-alimentaire après cinq autres emplois, un boulanger, un pâtissier employé en Suisse. Au sommet de l'échelle des salaires pour les anciens lycéens, on trouve plusieurs ouvriers hautement qualifiés de la mécanique, un chef de cuisine dans un restaurant réputé, un garçon de café, un mécanicien auto, un électronicien travaillant dans le secteur de la chimie, un électricien qualifié occupant un deuxième emploi après un engagement militaire de trois ans, et ... un joueur de football professionnel. Une seule fille dans cet ensemble de jeunes qui ont réussi : une secrétaire médicale. La plupart de ces jeunes ont occupé trois emplois ou plus.

La mobilité professionnelle est observable chez tous les jeunes des deux extrêmes de l'éventail des salaires. Pour les mieux payés, elle est le moyen d'acquérir leur expérience professionnelle et de négocier leur salaire, tandis qu'elle est un signe d'une insertion fragile dans l'emploi pour les plus mal payé(e)s.

## • • • BIBLIOGRAPHIE • • •

- [1] CERC, "Les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active", *Document* n° 99, étude qui s'appuie sur les enquêtes d'insertion du Céreq.
- [2] Baudelot C, Glaude M (1990), "Les diplômés paient-ils de moins en moins?", *Données sociales*, Insee.
- [3] Lochet J.-F., Podevin G., Saunier J.-M., (1995) "Produire des compétences pour gérer les recrutements", *Bref* n°111, Céreq.